

ZOUAOUI BENHAMADI, PRÉSIDENT DE L'ARAV, À LA CHAÎNE 3 :

«L'Arav n'est pas un gendarme !»

L'immense œuvre que constitue la mise aux normes de l'audiovisuel était, hier, en débat sur les ondes de la Chaîne 3 dont l'invité de la rédaction était Zouaoui Benhamadi, le président de l'autorité chargée justement de veiller à cette régulation, l'Arav.

Afin que l'on évite de se méprendre sur le rôle de l'institution dont il préside les destinées depuis le mois de mai dernier, Zouaoui Benhamadi s'est fait un point d'honneur de rappeler que l'Arav, entre autres institutions et après une réflexion de plusieurs années qui a abouti à la Constitution amendée, a été créée pour appuyer l'élargissement de l'espace de la libre expression et en tant que telle, elle ne saurait être un moyen de répression.

Tel que le démontre le fait qu'elle n'a pas de hiérarchie, donc ne dépendant de personne, selon l'argument de Zouaoui Benhamadi, l'Arav est une institu-

tion «totalement indépendante». En fait, l'Arav c'est ce qu'on pourrait assimiler à «une partie de l'autorité de l'Etat qui exerce indépendamment du pouvoir exécutif».

Des doutes et des remises en cause émis ici et là sur l'indépendance de l'Arav, le président de celle-ci ne s'en est même pas senti outré ou quoi que ce soit, allant même jusqu'à trouver qu'il est normal que l'on doute, mais d'un autre côté, il préconise que l'on fasse preuve de «réalisme» parce qu'il est impossible d'émettre une appréciation sur le bilan de ce qui a été fait par l'Arav trois mois à peine après son entrée en fonction.

«Laissez-nous travailler, montrer ce que nous pouvons faire» se contentera de dire le patron de ce que Monsieur tout-le monde considère comme le gendarme de l'audiovisuel. Appellation que, d'ailleurs, Zouaoui Benhamadi n'apprécie pas trop, préférant celle d'«arbitre» appelé à rappeler les règles du jeu, ou encore celle de «bouclier» contre les dérives du genre de ce déchaînement «moralement inacceptable» subi par la ministre de l'Education.

Du désordre qui caractérise, entre autres, le champ audiovisuel algérien, et que l'ancien patron de la Radio nationale assimile à une espèce de «chaos productif», il joint sa voix à toutes celles qui appellent à ce que l'ordre soit mis dans l'audiovisuel, tout en assurant que tout le monde, les médias publics compris, sera soumis à l'application des lois édictées. Et à



Photo : DR

Zouaoui Benhamadi veut mettre de l'ordre dans l'audiovisuel.

ce titre, il en sera de même pour les chaînes de télévision offshore ; elles sont également concernées par le cahier des charges et devront s'y soumettre.

Ceci, même si cela requiert du temps pour tout mettre en œuvre puisque, déjà, on n'en a pas encore fini avec l'évaluation des capaci-

tés techniques à même de permettre aux potentiels investisseurs dans le secteur de l'audiovisuel de postuler pour la création d'une chaîne, pour peu qu'ils satisfassent aux exigences requises à travers le cahier des charges, et pas à un quelconque autre critère.

Azedine Maktour

UNE ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES APPELLE AU BOYCOTT DES NOUVEAUX MANUELS SCOLAIRES

Benghabrit la poursuit en justice

Au ministère de l'Education nationale, on est déterminé à poursuivre les réformes, faisant peu cas des torpilles qu'un certain camp «bien défini» ne cesse de lui lancer, mettant, pour ce faire, à profit la moindre faille pour espérer lui porter l'estocade.

Mohamed Kebci - Alger (Le Soir) - Dernière attaque en date, celle d'une organisation de parents d'élèves qui vient d'appeler au boycott scolaire en signe de refus des livres de seconde génération que la tutelle a lancés à l'occasion de la présente année scolaire. Une «ligne rouge» face à laquelle le ministère de l'Education nationale ne compte pas se laisser faire puisque une action en justice vient d'être intentée contre cette entité. C'est ce que l'inspecteur général au département que dirige Nouria Benghabrit a annoncé, hier lundi à l'occasion d'une conférence de presse animée par les concepteurs de manuels scolaires de seconde génération.

Pour Nedjadi Mseguem, il n'était pas question de se taire devant cette «atteinte à la constitution dont l'une des dispositions consacre l'obligation de scolarisation des enfants âgés de 6 ans à 16 ans». Et l'attitude de cette organisation dont le président ferait face à une vague de contestations, n'étonne point le responsable du ministère de l'Education nationale puisque «roulant», dira-t-il, pour une «obédience politique et idéologique bien déterminée» et s'est distinguée par son «opposition» à la charte de l'éthique et de la stabilité de l'éducation paraphée par la quasi-majorité des partenaires sociaux, au printemps dernier.

Mseguem, qui se félicitera de «l'intérêt de la société pour les livres de seconde génération», soutiendra que ce n'est là qu'une «période de transition» conformément à la loi d'orientation scolaire



Les manuels de la discorde.

de 2008 portant sur la levée du monopole étatique sur l'édition du livre scolaire et le rythme de renouvellement de ce dernier. Un rythme jusqu'ici «faible» puisqu'on est juste à la «troisième fois que les livres scolaires sont modifiés après 1980 et 2003 alors qu'il est urgent de les revoir tous les 3 ans ou 5 ans en fonction des nouveautés scientifiques et méthodologiques», dira le conférencier qui ajoutera que de tout temps, «les erreurs et les fautes ont été nombreuses dans les manuels scolaires sans que cela soulève polémique comme c'est le cas présentement». Dont notamment le rempla-

cement d'une carte géographique dans le nouveau livre de géographie de la classe de 1^{re} année moyenne où le nom de la Palestine est remplacé par celui de l'entité sioniste. Une «faute», reconnaîtra, une fois de plus, le directeur général de l'Enag (Entreprise nationale des arts graphiques) relevant du ministère de la Culture qui a pris en charge l'édition des 11 livres scolaires. Réitérant ses «excuses au peuple palestinien et à l'opinion publique nationale, Messaoudi réaffirmera que c'était juste une «erreur technique, un remplacement d'une carte par une autre pas le remplacement du nom de la

Palestine par celui d'Israël comme cela a été largement colporté». «Ce n'est pas une manœuvre dictée par une quelconque mauvaise intention», ajoutera le premier responsable de l'Enag qui annoncera que la fameuse page corrigée a été rééditée pour «40 millions de centimes et sera disponible dans tous les collèges du pays ce mardi».

Le marché du livre parascolaire bientôt régulé

Et comme pour mieux «torpiller» les pourfendeurs de ces livres de seconde génération, qui de mieux indiqué que l'inspecteur qui a eu à piloter le projet de livre de langue arabe pour le niveau de première année moyenne. «Nous avons élaboré ledit manuel selon la loi portant orientation scolaire. Nous avons ainsi introduit beaucoup d'auteurs nationaux qu'ils soient d'expression arabe ou française à hauteur de 80% comme recommandé par la ministre. Il y a des textes de Mouloud Feraoun, de Mouloud Mammeri et de Ibn Badis entre autres. Des auteurs qui portent tous les valeurs de notre société et dont personne ne peut douter du patriotisme et de l'amour du pays», dira Mahfoudh

Kahoual. Et de vilipender les détracteurs de ces nouveaux manuels qui ne peuvent être des «revues religieuses ou politiques». Mais plutôt des manuels suscitant «l'esprit critique, celui d'analyse et l'éveil des enfants», comme le soulignera, par ailleurs, Mseguem et qui ne peut être du domaine du possible que dans le cadre d'une école moderne dans le strict respect de la Constitution, des valeurs et du patrimoine nationaux», ajoutera-t-il. Au sujet du dangereux dérapage portant classification «ethno-raciale» du peuple algérien, triste œuvre d'une maison d'édition privée basée dans la wilaya d'Oum-el-Bouaghi, l'inspecteur général au ministère de l'Education nationale rejette toute responsabilité de son département. «C'est un livre parascolaire et le parascolaire relève de la tutelle du ministère de la Culture», dira Mseguem qui reconnaîtra, cependant, «l'informel» qui caractérise ce créneau visiblement rentable qui échappe donc, à tout contrôle des pouvoirs publics.

Ceci dit, assurera-t-il, «un décret exécutif sera bientôt publié et aura donc à réguler ce marché du livre parascolaire».

M. K.

LE MINISTRE DE LA CULTURE L'A ANNONCÉ À PARTIR DE SIDI-BEL-ABBÈS

Des cartes de bibliothèque gratuites pour les élèves des trois paliers

Le ministre de la Culture, M. Azzedine Mihoubi, a, lors de sa visite dans la journée de dimanche dans la wilaya de Sidi-Bel-Abbès, donné des instructions au directeur de la culture de distribuer des cartes à titre gracieux pour l'accès aux bibliothèques de la wilaya aux élèves des trois paliers de l'enseignement.

Le ministre vise par cette instruction à encourager nos élèves à la lecture et à la fréquentation des bibliothèques par ces derniers, sachant qu'ils ont tendance à fuir les salles de lecture pour se rabattre sur d'autres moyens informatisés plus ludiques.

L'Etat a dépensé des montants faramineux pour la construction de ces lieux de savoir que sont les bibliothèques, mais malheureusement, elles sont souvent désespérément vides car les enfants ne sont pas initiés à ce moyen de culture, faute d'incitateur dans leur milieu scolaire ou familial. Le ministre a, dans le but de donner le goût de la lecture à l'enfant, autorisé l'accès gratuit aux bibliothèques, une instruction que devra mettre en application le directeur de la culture en distribuant des cartes aux élèves.

A. M.